

ENTRÉE

GRATUIT

LIBRE

depuis 1986

Journal communautaire de Sherbrooke
DÉCEMBRE 2006 • Vol. 21 • No. 8 • 120^e numéro

Projet de plan d'urbanisme (page 2)

Sensibilisation au crédit (page 5)

Palestine, le refus de disparaître (page 7)

OktoShop ou la culture urbaine (page 9)

Le saviez-vous ?

La pauvreté rend malade

PAR ANDRÉ COLLARD • Comité régional estrien pour un Québec sans pauvreté

À l'approche de la période des Fêtes et de La Grande Guignolée des médias, il nous apparaît important de réfléchir quelques instants au lien qui existe entre la santé et la pauvreté.

Durant la période des Fêtes nous aurons souvent l'occasion d'offrir nos bons souhaits à nos familles et nos amis, et nous ne manquerons pas de leur souhaiter ce qui nous apparaît être la chose la plus importante : la santé.

Une couche importante de notre population n'a pas un accès égal à cet élément de vie important qu'est la santé. Les études sont maintenant nombreuses qui démontrent un lien évident entre la pauvreté et la maladie.

Pauvres et malades

Le gouvernement du Québec publiait en 2005, le *Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec*. On y constatait que « les personnes pauvres vivent moins longtemps que celles qui sont plus favorisées

sur le plan économique. Les personnes pauvres présentent aussi plus de problèmes de santé ».

Le rapport insiste sur les dimensions matérielles, culturelles, sociales et environnementales de la pauvreté en ajoutant que... « c'est le cumul de tous ces facteurs de risque... qui fait que la pauvreté exerce des effets négatifs sur la santé ».

Le rapport mentionne également que... « le Canada affiche de piètres résultats et se situe au 12^e rang parmi les 17 pays faisant partie de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). La Suède et la Norvège viennent au premier rang, tandis que les États-Unis occupent le dernier. D'après une étude qui constitue une référence

pour plusieurs pays, pour l'an 2000, le taux de pauvreté au Canada s'établit à 11,4 % tandis que ceux de la Suède et des États-Unis sont respectivement de 6,5 % et de 17 % ».

On pourrait continuer longtemps ainsi. Qu'il nous suffise de mentionner qu'en plus des conséquences sur les personnes et les familles pauvres, la problématique de la santé affecte durement la situation économique du pays.

Riches et en santé

Nous devons réaliser qu'en luttant contre la pauvreté, non seulement nous améliorerons l'état de santé de notre population mais nous ferons des gains importants relativement au coût de la santé. Nous devons investir pour lutter contre la pauvreté et ainsi nous en diminuerons l'impact économique. La prévention a un coût mais les bénéfices en sont supérieurs.

TIRAGE DU BAS DE NOËL GÉANT



Photo : Louise Daigle

Sur la photo, nous apercevons Benoît Pilotte, président du conseil d'administration du journal *Entrée Libre*, accompagné de Ghislaine Beaulieu de l'ACEF Estrie, lors du tirage qui s'est déroulé le 12 décembre dernier au Tremplin 16-30. L'heureuse gagnante est madame Carole Archambault de Sherbrooke.

L'équipe d'*Entrée Libre* remercie sincèrement tous les commerçants qui ont généreusement contribué à la réalisation de cette activité bénéfique en faisant don d'un présent pour garnir le bas de Noël géant confectionné pour l'occasion. De plus, l'équipe tient à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à cette activité, en particulier, Charles Fournier du Tremplin 16-30.

Commerçants participants :

- À Fleur de vie, alimentation naturelle
- Au tourne-livre, disques compacts et livres
- Boutique Kima, frips
- Carrefour de solidarité internationale, commerce équitable
- La Brocante d'Aladin, vêtements et objets usagés
- La Casa Latina, cuisine d'Amérique centrale
- La Cordée, ressource alternative en santé mentale
- La Maison du Cinéma
- Le Griffon, jeux et fantaisies
- Morgan, meubles d'importation
- Restaurant Pizzicato
- Productions Nouvel-Ère
- Boutique Réjan Mode
- Tabagie Wellington 2000
- Trésors d'Alexandrine, antiquités, cadeaux
- YIP, fringues et trucs



Joyeux Noël
Bonne et
Heureuse
Année 2007



ÉDITORIAL

Projet de plan d'urbanisme à Sherbrooke

Milieu de vie en danger ?

Comme l'ensemble des citoyens et citoyennes de Sherbrooke, vous avez sans doute reçu, au printemps dernier, le document synthèse portant sur le projet de plan d'urbanisme de la Ville de Sherbrooke. À la suite de ce dépôt, six assemblées publiques de consultation ont eu lieu. Tout en reconnaissant l'importance de ces démarches d'information et de consultation auprès de la population, nous ne pouvons que déplorer une certaine « surdité politique » aux demandes de plusieurs citoyens et citoyennes ainsi que de plusieurs petits commerçants du centre-ville, des secteurs King Est et boulevard Bourque...

Dangers potentiels...

Entrée Libre partage les objectifs de la Coalition Sherbrooke milieu de vie (CSMV) ainsi que les principaux éléments d'analyse du projet de plan d'urbanisme dont le fait que l'agrandissement du *power center* en périphérie (au Plateau St-Joseph) incite l'utilisation de l'automobile, donc augmentation de la pollution atmosphérique ; qu'il favorisera quelques promoteurs immobiliers aux dépens d'un grand nombre de petits commerçants offrant souvent des services à proximité des résidents et résidentes ; que les profits générés par les grandes chaînes commerciales seront expatriés hors de la région (pour ne pas dire hors du Québec...) ; que l'investissement de la Ville dans les infrastructures (routes, éclairage, etc.) du Plateau St-Joseph (plus de 15 millions actuellement...) n'est pas utilisé à d'autres fins plus collectives (parcs, eau, services récréatifs), etc.

Vision alternative...

En ce sens, nous saluons la création de la CSMV qui contribue à l'analyse du plan d'urbanisme à partir de préoccupations principalement environnementales et sociales. À court terme, la CSMV a deux objectifs importants : *faire rejeter par les citoyens le projet de plan d'urbanisme de la Ville de Sherbrooke* et « *promouvoir d'autres options envisageables en matière d'urbanisme, soit des projets novateurs plus conformes à la bonne santé environnementale et socio-économique du milieu sherbrookoïse* ».

Un des éléments centraux de l'intervention de la CSMV à court terme, est une demande de référendum sur le projet actuel de plan d'urbanisme de la Ville de Sherbrooke. Pour y arriver, il faut que 3000 citoyens et citoyennes signent les registres de la Ville à cet effet.

En plus de soutenir cette initiative, *Entrée Libre* demande que les citoyennes et citoyens puissent signer le registre dans chaque arrondissement et non à l'hôtel de ville seulement.

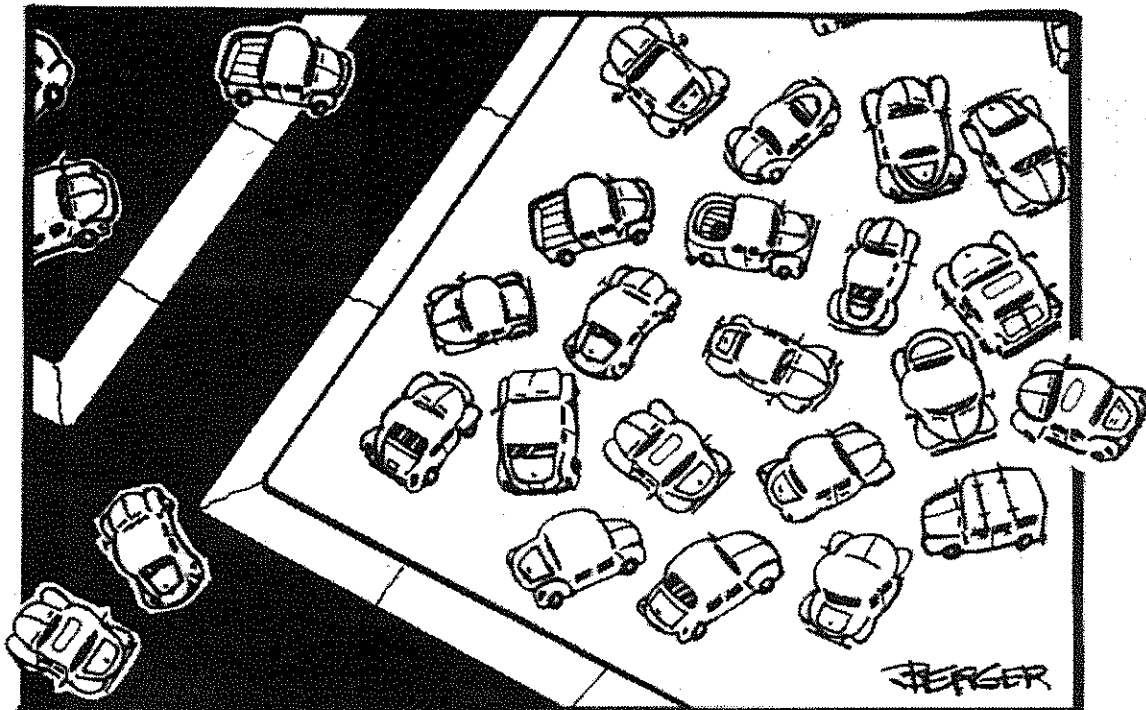
L'accessibilité d'un tel exercice démocratique doit être rendu plus facile pour les personnes désirant y participer, particulièrement celles qui ne possèdent pas de moyen de transport individuel...

Agir

Bref, si tout n'est pas à rejeter dans le projet du plan d'urbanisme présenté, *Entrée Libre*, à l'instar de la CSMV, souhaite une révision de plusieurs éléments importants en vue de construire une ville qui met vraiment en priorité les besoins socio-économiques des personnes au lieu de l'activité économique d'une minorité !

Êtes-vous en accord avec le fait qu'il y ait un référendum sur le projet du plan d'urbanisme présenté ? Dans ce cas, n'hésitez pas à aller signer le registre qui sera disponible sous peu...

PAR L'ÉQUIPE DE RÉDACTION



Vue aérienne du stationnement au plateau St-Joseph...

Une bonne vieille habitude

Merci à la Société de Transport de Sherbrooke !

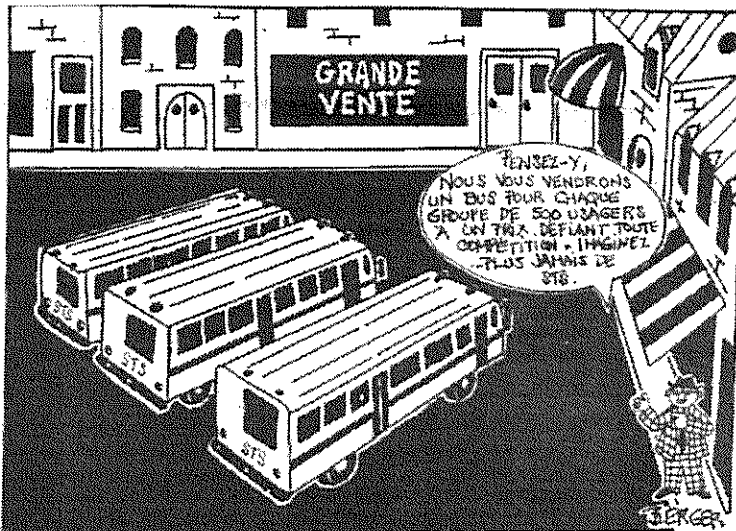
Un ancien utilisateur du transport en commun

C'est devenu une habitude depuis trop d'années. À cette période de l'année, la Société de transport de Sherbrooke (STS) annonce aux utilisateurs et utilisatrices du transport en commun une augmentation du tarif régulier.

À la suite de cette annonce, maintenant, quand je me déplace à pied, j'ai l'impression de travailler à 10 \$ l'heure. J'habite à 20 minutes du centre-ville, c'est-à-dire, de mon lieu de travail, de mes sorties et de mes loisirs. Pour moi, une augmentation de tarif équivaut à une augmentation de salaire.

Toutefois, l'état géographique de Sherbrooke et le déplacement de nombreux commerces en périphérie sont des éléments essentiels à considérer dans l'élaboration d'un plan de transport en commun accessible à tous. Car marcher devient du travail forcé en deça du salaire minimum pour plusieurs. Si on se déplace uniquement en voiture, on s'attarde peu à cette réalité.

Après l'exclusion des personnes âgées, voilà l'exclusion des personnes en santé du transport en commun !



L'avenir du transport en commun à Sherbrooke, passerait-il par la formule coopérative ?

Ainsi, à partir de janvier 2007, le passage sera de 3 \$ au lieu de 2.85 \$. C'est plus qu'à Montréal même après que la Société de transport de Montréal eut annoncé une hausse qui passera de 2.50 \$ à 2.75 \$.

ENTRÉE LIBRE

187, rue Laurier, local 317
Sherbrooke (Québec)
J1H 4Z4

Tél. : (819) 821-2270
entree@aide-internet.org

Tirage : 9000

Équipe de rédaction

Yanick Bilodeau
Louise Daigle
Claude Dostie Jr
Annie Forest
Carole Gascon
Normand Gilbert
Isabelle Lombardo
Ana Rosa Mariscal
Mathieu Pigeon
Benoît Pilote

Mise en page

Louise Daigle
Ana Rosa Mariscal

Correction

Louise Daigle
Ana Rosa Mariscal

Caricature

Pierre Berger

Collaboration

Louise Bolduc
Manon Brunelle
André Collard
Pier-Olivier Gatiépy
Mélanie Mercier B.
Yolande Major
Micheline Plante
Denis Poudrier
Bruno Rathbone
Martin St-Jean
Sandy Tremblay

Éditeur : La Voix Ferrée

Impression : The Record

Graphisme de la nouvelle maquette :
Graphiq Illustration

Distribution : Publi-Sac Estrie

Poste publication : Enrg, 7082

Dépôt légal 4^{ème} trimestre 2006
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Territoire de distribution gratuite
délimité par les rues Queen au nord,
Saint-Joseph au sud, Le Phare à
l'ouest et par la rivière St-François.

AMECC Association des médias écrits communautaires du Québec

Association pour le Développement des Activités de la Ville de Sherbrooke

GOVERNEMENT DU QUÉBEC
Ministère de la Culture
et des Communications

Rpm

Mythe ou réalité ?

PAR PIER-OLIVIER GARIÉPY

À la suite de deux articles qui ont paru dans *La Tribune*, je me suis demandé si la présence de gangs de rue à Sherbrooke était réelle ou non. Pour en avoir le cœur net, j'ai pris rendez-vous avec Sylvain Houle, directeur général de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue. Au début, je me rendais à cette entrevue afin de mieux saisir la dynamique des gangs de rue et espérer en savoir plus sur la réalité de ce phénomène dans la région sherbrookoise.

Dès la première question, je me suis vite rendu compte que les gangs de rue, comme ceux que l'on retrouve à Montréal, c'est-à-dire, les *Crips* et les *Bloods*, ne sont pas encore présents sur notre territoire. Il ne faut cependant pas croire que nous sommes à l'abri du phénomène pour autant. En effet, comme toutes les villes de moyenne envergure au Québec, Sherbrooke représente un territoire qui pourrait intéresser les gangs de rue criminalisés pour la vente de drogues, d'armes et la prostitution. Comme nous l'affirme M. Houle, il a été rapporté qu'à l'été 2005, des jeunes ont été approchés par des gangs de rue. Cependant, depuis, les travailleurs de rue n'en ont pas réentendu parler ou même été en contact avec des jeunes qui faisaient partie de gangs de rue.

À nos portes

Après avoir parlé de cette réalité qui semble, selon le point de vue de M. Houle, inexistante à Sherbrooke, il m'a par contre mentionné que les gangs de rue frappent à nos portes. Selon lui, il se pourrait que ceux-ci commencent à s'établir dans nos quartiers, pas plus tard que l'été prochain. Cette réalité des plus préoccupantes, pour nos jeunes et pour la population en générale, nous a amenés à parler des moyens à mettre de l'avant afin d'affaiblir ce phénomène. Selon lui, nous devons commencer par agir en utilisant de la prévention et du curatif, et ce, dans les milieux scolaires. Nous devons redonner à ces milieux leurs lustres

d'antan et encore plus, en adaptant ceux-ci à la réalité de nos jeunes. De ce fait, cela doit passer, entre autres, par le rétablissement des postes de psychologues, de psychothérapeutes et par la présence d'adultes significatifs faisant preuve d'une grande écoute auprès des jeunes (ex. travailleurs de rue). De plus, le milieu scolaire en général doit devenir pour les jeunes un lieu de création et d'expression de soi, et non pas un endroit punitif et répressif.

Il doit devenir par l'intermédiaire des forces du milieu, un lieu dynamique où tous les étudiants et étudiantes peuvent s'épanouir.

Être avec les jeunes

Il ne faut pas se mettre la tête dans le sable. Les jeunes qui font partie des gangs de rue, pour la plupart, cherchent un exutoire pour permettre de le faire. Ce n'est pas en réprimant et en contrôlant les jeunes à l'aide de médicaments comme le ritalin, que nous réussirons comme société à enrayer le phénomène des gangs de rue. Bien au contraire, c'est en les informant, les écoutant et en prenant le temps d'être avec eux que nous réussirons à créer une jeunesse forte et créative, qui refusera d'adhérer à ce phénomène des plus violents.

Plus qu'une relation d'aide, une relation d'ÊTRE!



Illustration du dépliant de la Coalition sherbrookoise pour le travail de rue.

De ce fait, comme nous en avons discuté, les sommes d'argent qui sont versées par les gouvernements fédéral et/ou provincial pour contrer ce phénomène, devraient servir à aider les écoles. C'est en aidant ce milieu de vie à mettre sur pied un réseau d'aide et d'information que nous aiderons réellement les jeunes en difficulté et tous ceux qui désirent sortir des gangs de rue. L'école doit donc devenir la pierre angulaire d'un plan d'intervention en vue d'atténuer, et même si on se permet de rêver un peu, d'enrayer les gangs de rue à tout jamais.

Merci à Sylvain Houle pour le temps qu'il m'a consacré. Il faut voir que l'orientation vers le milieu scolaire comme milieu d'intervention, a été mis de l'avant par ce dernier ; je n'ai fait que reformuler son idée.

Nouvelle édition du Bottin des organismes communautaires

La troisième édition du Bottin des organismes communautaires de Sherbrooke est maintenant disponible. Unique à Sherbrooke, ce bottin vous aidera à mieux connaître près de 245 organismes communautaires du milieu.

Le bottin est disponible au Centre d'action bénévole de Sherbrooke
1255, rue Daniel, bureau 208 à Sherbrooke
Téléphone : 819 823-6598
Coût : 15 \$ taxes incluses

Aussi disponible à la Librairie G.G.C. et chez Renaud-Bray



Bonne nouvelle à l'école LaRocque,

PAR MARTIN ST-JEAN • directeur

Un important partenariat est né entre le restaurant Pizzicato et l'école LaRocque. En effet, depuis le mois d'octobre, le restaurant Pizzicato ajoute à chaque facture un montant de 0,50¢ et rajoute lui-même 0,10¢ à ce dernier. Le propriétaire du restaurant Pizzicato François Pichette estime que c'est une somme entre 12 000,00 \$ et 15 000,00 \$ qu'il pourra ainsi remettre à l'école LaRocque pour cette première année de ce partenariat annoncé pour deux ans. M. Pichette s'est inspiré de cette idée lors d'un voyage effectué en France il y a de ça quelques années où il avait vu un système semblable dans un restaurant à Aix-En-Provence.

Ces sommes serviront à mener différents projets de nature pédagogique, socio-culturelle et sportive. Pour la présente année scolaire plus spécifiquement, c'est un important projet en informatique qui sera priorisé. Il va s'en dire que tous les élèves ainsi que l'équipe-école se réjouissent de ce partenariat qui servira de levier pour mener des projets d'envergure.



Offrez des vœux solidaires et équitables

Le Carrefour de solidarité internationale vous invite à offrir un présent empreint de solidarité et d'équité.

Une façon économique de découvrir quelques-uns des produits équitables offerts par le CSI. Un cadeau pour vous, vos proches et un soutien concret aux communautés du Sud.

Dans un sac confectionné par TAFI & cie :

- Baume à lèvres de karité
- Savons de karité
- Duo de chandelles Indra
- Café biologique et équitable El Palto

Le tout pour 25 \$ (taxes incluses)

Contactez-nous et offrez un peu de solidarité !

Source : Mélanie Mercier B.
Agente de communication
Carrefour de solidarité internationale
(819) 566-8595 poste 4
melaniemercier@csisher.com

Visitez notre site pour obtenir toute l'information sur les activités en cours au www.csisher.com

Exposition de maisons en pain d'épice

Pour rehausser la magie de Noël au centre-ville, la Corporation de développement du centre-ville a offert l'opportunité aux élèves des 1^{er} et 2^e cycles de toutes les écoles de la Commission scolaire de la région de Sherbrooke, de participer à ce concours. Ces œuvres d'art qui mettront en valeur leur énergie créative, seront exposées dans des vitrines commerciales du centre-ville, du 1^{er} décembre 2006 jusqu'au 15 janvier 2007 inclusivement. En récompense, un comité du jury sélectionnera une classe gagnante dans chacun des cycles. Chaque classe se méritera une bourse en argent de 200 \$, gracieuseté de la corporation qui prendra une photo des deux classes gagnantes pour faire une promotion médiatique.

Saviez-vous que la bûche de Noël...

Autrefois, la bûche n'était pas un dessert ! La bûche de Noël doit son nom à la « véritable » bûche taillée dans un tronc d'arbre que le père de famille avait minutieusement choisie. Respectant certains standards de grosseur et de qualité, la bûche de Noël est mise dans le foyer pour brûler toute la nuit avant Noël, d'où son appellation. Cette tradition fut peu à peu perdue entre les générations pour se transformer en une pâtisserie aimée de tous. Toutefois, l'apparence de ce délicieux gâteau rappelle inévitablement cette tradition oubliée !

Source : Brochure Joyeux Centre-ville, www.centrevillesherbrooke.ca

MÉDIA

Des questions sans réponse

Controverse au Journal de Sherbrooke

Récemment, *Le Journal de Sherbrooke* a été secoué par une crise importante. À la suite d'un reportage controversé dans son édition du 20 octobre 2006 et impliquant le premier ministre Jean Charest, le journal, via la direction de Quebecor, a congédié le journaliste Alain Bérubé et le chef de pupitre Pascal Morin pour « non-respect des politiques de journalisme et de vérification des faits avant de publier ». Le premier article s'est inspiré d'un autre paru dans le journal souverainiste *Le Québécois* et questionne la capacité de M. Charest de s'offrir des résidences luxueuses à même son salaire de premier ministre. L'article est accompagné d'une photo montrant le prétendu chalet situé à North Hatley et dont ce dernier n'en est pas en fait le propriétaire. Le second article dévoile les réactions du cabinet du premier ministre face à ces déclarations jugées dérisoires. Selon la direction de Quebecor, une telle erreur journalistique est inacceptable. En effet, une des règles de base du journalisme n'a pas été respectée, à savoir, celle de toujours vérifier les sources d'information avant de publier. Malgré l'impact d'une telle erreur, les congédiements du journaliste et celui du chef de pupitre du journal sont-ils justifiés ?

Mea culpa

Le bureau du premier ministre a adressé une demande d'excuses au *Journal de Sherbrooke*. La direction y a répondu rapidement en consacrant la Une de son édition du 27 octobre à cet effet. Le titre était sans équivoque : « Nos excuses au premier ministre Jean Charest ». La direction a également admis que la publication de ce reportage « contrevenait gravement aux principes de rigueur, d'équilibre, d'exactitude et d'équité qui s'imposent aux médias et aux journalistes ». Des excuses publiques essentielles, mais qui n'effacent pas l'erreur commise. Comment la direction de Quebecor a-t-elle pu laisser passer une faute aussi énorme dans trois de ses journaux (*Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Sherbrooke* et *Le Journal de Québec*) ? Comment peut-elle justifier ces deux congédiements alors que le chef de pupitre du *Journal de Québec*, Michel Hébert, n'a pas subi le même sort pour la même faute ? Est-ce parce que *Le Journal de Sherbrooke* est situé dans le comté du premier ministre ? Outre le congédiement, d'autres mesures s'offraient-elles à la direction ?

Bien des questions

Le Collectif Régional d'Éducation sur les Médias d'Information (CRÉMI) se questionne sur l'implication de telles décisions sur l'éthique journalistique. Jusqu'où peut-on aller lorsqu'une telle erreur est commise ? Est-il juste d'aller jusqu'à congédier les personnes en cause ? Dernièrement, la journaliste de Radio-Canada, Christine Saint-Pierre, a été tenue à l'écart durant un mois parce qu'elle avait écrit une lettre dans des quotidiens pour défendre la présence des forces militaires canadiennes en Afghanistan. Dans son cas où les conséquences sont beaucoup plus grandes, il n'y a pas eu de congédiement. Pourtant, la faute était-elle plus grave parce que les journalistes se doivent de faire preuve d'impartialité ? Nous souhaitons que la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ, section Estrie) apportera des réponses à toutes ces questions.

Sources : *La Tribune*, *La Presse* et *Le Journal de Sherbrooke*, octobre 2006

PAR ANNIE FOREST • CRÉMI



Visitez notre site web
www.aide-internet.org/cremi

Pour information : 346-0101

Automobilistes et piétons

Bon pied, bon œil ! Mon œil ...

PAR CAROLE GASCON

Je n'ai pas du tout envie de faire de l'œil aux automobilistes. En réponse à l'opération menée par le Service de police de Sherbrooke conjointement avec la Société des accidentés et accidentées du Québec (SAAQ), je tiens à relever quelques détails qui semblent avoir été oubliés dans cette approche. Tout d'abord, après avoir pris connaissance du slogan qui nous invite à faire de l'œil aux automobilistes, je me suis sentie oppressée à l'idée de ce contact visuel obligatoire pour préserver ma vie ou ma santé. J'imagine que cette façon prévaut également pour un certain milieu apparenté à la prostitution. Quelle confusion !

C'est dans *Le Journal de Sherbrooke* du 6 octobre que l'on pouvait lire l'invitation de Pierre Garneau de la SAAQ : « Nous souhaitons que le slogan, *Au passage, on se fait de l'œil !*, rappelle aux piétons de s'assurer d'être bien vus par le conducteur avant de traverser la rue ». Il semble qu'on ait ignoré que des reflets dans le pare-brise empêchent souvent de voir le visage de l'automobiliste durant le jour, que dire du soir. De plus, malgré des lunettes de correction, il arrive aussi qu'on ne voit pas les yeux, à une distance sécuritaire, même avec d'énormes lunettes.

Voir et être vu

La sécurité veut que la personne qui se déplace à pied, doit attendre sur le trottoir. Elle est donc trop loin pour voir clairement les yeux des automobilistes. Elle se retrouve souvent au milieu de la chaussée et, malgré elle, doit jongler afin de pouvoir terminer sur sa lumière, car trop d'automobilistes s'élancent pour passer avant dans la plupart des cas. Par ailleurs, ce phénomène existe sur les feux piétonniers en général, parce que des automobilistes profitent du virage à droite même quand il est interdit en tout temps. Tout cela, en essayant de voir les yeux des automobilistes !

Dire qu'on nous annonçait dans ce même article, concernant les virages à droite aux feux rouges que le maire Jean Perrault «...croit qu'on pourrait augmenter ces pourcentages à 80 % sans compromettre la sécurité des Sherbrookoïses ».

Qu'en est-il du stress et du risque d'erreur ? Également, il semble que, toujours selon M. Perrault : « Aucun incident majeur, à ma connaissance, n'est survenu depuis que ces virages sont permis à Sherbrooke ». Qu'en est-il des cas mineurs ? Que veut dire majeur ? A-t-il oublié que des accidents jugés mineurs ont souvent des répercussions majeures sur la vie des personnes accidentées ?



Avoir bon pied, bon œil ! La règle de survie des piétons.

Dans le même article, M. Garneau « considère que les VDFR n'ont pas eu vraiment d'effets négatifs jusqu'à présent ». Pas vraiment, signifierait qu'il y en a eu. Il semble que les personnes accidentées ne valent pas la peine qu'on diminue plutôt les risques. Il faut croire qu'elles ne coûtent pas si cher à la SAAQ. Voilà, c'était pour le bon œil !

Avoir bon pied

Quant au bon pied, doit-on comprendre que les personnes qui n'ont pas la capacité d'un bon pas, devraient s'abstenir de circuler à pied car elles ne peuvent participer à « ...mettre

l'accent sur la sécurité. Le respect entre les piétons et les automobilistes est primordial » comme l'aurait déclaré M. Perrault. À mon avis, le manque de respect est déjà installé aux feux de circulation qui, au départ, en général, n'allouent pas assez de temps pour traverser la rue à pied.

Plusieurs répèteront qu'il y a des piétons qui abusent pour excuser les risques pris au volant. Une telle attitude permet qu'encore une fois, des gens subissent l'oppression sous prétexte d'abus. Il est à noter qu'en plus d'être un moyen de transport, l'automobile protège comme une armure. Elle peut également servir d'arme pour menacer ou frapper. Savons-nous l'employer d'une façon respectueuse, donc sécuritaire, envers les personnes à pied ?

Ça roule dans les commerces

Au Québec, le secteur du commerce au détail plafonne au niveau des taux de roulement, 44 % du personnel de ce secteur est en poste depuis moins d'un an. Ce taux peut grimper jusqu'à près de 100 % en alimentation.

Certaines personnes en poste à la gérance en comprennent mieux les causes dont, Jocelyn Lafrance, gérant d'une épicerie à Montréal, qui dit : « À force de passer leur journée debout à l'avant du magasin pour 8 \$/h, je ne peux pas leur en vouloir d'aller chercher mieux ailleurs. » D'autres offrent plus d'avantages (bourses d'études, soupers d'équipe, activités sociales, etc.). À Calgary, où le taux de chômage se situe à 4 % - contre 8 % au Québec - les employeurs ont de la difficulté à recruter du personnel, alors ils payent la passe d'autobus et même parfois un abonnement dans une station de ski des environs comme incitatif.

La Déroute, journal de Illusion-Emploi, automne 2006, Vol. 7, n°4

LA TABLE RONDE DES
VDFR
DE L'ESTRIE

187, rue Laurier, local 314
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 566-2727
Télécopieur : (819) 566-2664
Courriel : trovepe@aide-internet.org

LE MOUVEMENT POPULAIRE

- Des ressources à découvrir
- Des alternatives à offrir
- Une force en devenir

Campagne de sensibilisation au crédit et à l'endettement

PAR SANDY TREMBLAY • ACEF ESTRIE

L'accès facile ainsi que le flot de sollicitations aux différentes formes de crédit incite les consommateurs et les consommatrices à dépenser sans distinction entre les désirs et les besoins réels et sans réfléchir aux conséquences pour leur budget. Ainsi, l'augmentation faramineuse de l'utilisation du crédit a considérablement contribué au surendettement des consommateurs. Ces derniers ont donc besoin d'être mieux informés sur les formes de crédit et les risques inhérents à une utilisation non planifiée de leurs finances personnelles. Afin de bien saisir l'ampleur du phénomène de l'endettement et de ses conséquences tangibles dans la vie de tous les jours, il importe de présenter quelques statistiques révélatrices du sérieux de la situation.

Il est temps de s'attaquer à la source des maux qui affaiblissent notre société tant socialement qu'économiquement. C'est pourquoi, depuis trois ans, la Coalition des associations de consommateurs du Québec, en collaboration avec les Associations de consommateurs du Québec, mènent ensemble une vaste campagne d'information, d'éducation, de prévention et de sensibilisation au phénomène du crédit à la consommation intitulée « Dans la marge jusqu'au cou ! ». Cette campagne s'est tenue du 20 au 24 novem-

bre 2006 à travers le Québec, mais nous souhaitons qu'elle se poursuive tout au cours de l'année.

Puisque les consommateurs sont plus endettés que jamais ; puisque l'épargne, pour sa part, est à la baisse et puisque le nombre de faillites personnelles ne cesse d'augmenter, les Associations de défense des droits des consommateurs se mobilisent afin de demander aux gouvernements du Canada et du Québec d'interdire la sollicitation et la publicité sur le crédit.

Pourquoi ? Parce que nous ne tolérons plus que la sollicitation et la publicité sur le crédit : a) inondent les consommateurs sous forme de sollicitations personnalisées par la poste, le téléphone, Internet, etc ; b) privilégient la promotion et la vente du rêve et du style de vie ; c) offrent un accès trop facile au crédit, sans analyse préalable de la capacité de remboursement du consommateur de la part des émetteurs de crédit.

La santé sans la pub

Vous croyez que nous rêvons en couleur ! Qui aurait pensé, il y a 20 ans, que la publicité sur la cigarette serait un jour interdite ? Ou qu'on n'aurait plus le droit de fumer nulle part ? Si l'industrie du tabac ne peut plus faire la promotion de ses produits, c'est en raison des effets néfastes et des conséquences nuisibles qu'ils ont sur la santé des consommateurs.

Selon nous, l'endettement est probablement aussi nuisible pour la santé que la cigarette... En effet, l'endettement, ajouté aux problèmes de santé déjà présents chez un individu, peut



Affiche : Acel Estrie

Dans la marge jusqu'au cou ! Respirez un bon coup et sortir de là.

être une source de stress, d'anxiété et d'agressivité ; peut provoquer des difficultés au niveau de la concentration et de la réflexion ; peut nuire aux relations avec autrui et peut aller jusqu'à l'éclatement des couples et des familles. Plus les consommateurs manifesteront leur insatisfaction face à certaines pratiques commerciales, plus il y a de chance qu'un changement s'opère. Le rôle des associations est sans aucun doute

d'amener les consommateurs à se mobiliser afin de faire changer ces pratiques commerciales que nous jugeons nuisibles à leur bien-être, telles la sollicitation et la publicité sur le crédit. Si vous vous trouvez déjà en mauvaise situation financière à cause de vos dettes, vous auriez avantage à consulter ces organismes, Solution Budget Plus au 819 563-0535 ou encore l'ACEF Estrie au 819 563-8144.

Saviez-vous que...

- Il y avait, en 2005, un total de 56,4 millions de cartes de crédit en circulation au Canada (excluant les cartes émises par les grands magasins). Le nombre de cartes a pratiquement doublé en l'espace de dix ans (Association des banquiers canadiens).
- Le taux d'épargne personnelle au Canada est passé de 13 % au début des années 1990 à moins de 0 % en 2005 (People Patterns Consulting et Statistiques Canada).
- L'endettement moyen par ménage atteignait 70 920 \$ au 3^e trimestre de 2005, une hausse de 16,3 % depuis 2000 et de 41,8 % depuis 1990. Le crédit représente 35 % de l'endettement moyen des consommateurs.

À l'attaque de la maladie ?



La grenade, qu'on appelle souvent par erreur pomme grenade - sans doute à cause de son nom anglais *pomegranate* - joint le bleuet, la canneberge, le thé vert et compagnie au rang des super aliments à la mode. Une fois encore, les antioxydants (des tanins et des polyphénols, similaires à ceux du vin rouge) sont parmi les agents bienfaiteurs de ce fruit couleur sang. Des recherches lui attribuent notamment des bienfaits pour la santé cardiovasculaire grâce à son potentiel à réduire l'athérosclérose (dépôts de cholestérol sur la paroi interne des artères qui entraînent leur épaissement). D'autres études, moins concluantes toutefois, avancent même que la grenade pourrait aider à prévenir l'apparition ou à ralentir la progression de divers cancers, dont celui de la prostate. Ce n'est pas tant le fruit - fastidieux et salissant à manger, avouons-le - que le jus de grenade dont la popularité profite de ces découvertes. En effet, pur ou mélangé à d'autres jus, on le retrouve dans de plus en plus de produits. Une quantité aussi petite que 50 ml de jus pur par jour (donc davantage s'il est mélangé) serait salutaire. Évitez de choisir les boissons avec ajout de sucre, et notez que le sirop de grenadine n'est pas la meilleure façon d'en consommer !

Source : Protégez-vous Décembre 2006

25 décembre, 1^{er} janvier : est-ce que j'ai droit à un congé ?

PAR MANON BRUNELLE • ILLUSION-EMPLOI

Le Temps des Fêtes approche et il est important de connaître les congés auxquels vous avez droit durant cette période. Sachez que la Loi sur les normes du travail (LNT) prévoit pour les travailleurs et les travailleuses non-syndiqués, un certain nombre de congés fériés, chômés et payés dont le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Vous êtes donc normalement en congé au frais de votre employeur.

Cependant, pour y avoir droit, vous devez remplir cette condition : ne pas vous être absenté du travail sans autorisation de votre employeur ou sans raison valable, la veille ou le lendemain du congé. Lorsque vous êtes syndiqué, les dispositions sont celles prévues dans votre convention collective, mais elles ne peuvent pas être inférieures à celles prévues à la LNT.

Si votre employeur vous demande de travailler l'un de ces jours fériés, il est obligé, en plus de votre salaire pour la journée, de vous verser une indemnité compensatoire ou de vous donner un congé. Vous devrez prendre ce congé dans les trois semaines précédant ou suivant le jour férié. Si vous êtes en congé annuel (vacances), l'employeur doit aussi vous verser



Joyeux Noël et bon congé...

une indemnité compensatoire ou un congé. Pour connaître plus en détails comment les indemnités doivent être calculées ou pour connaître les particularités concernant les autres congés fériés, vérifiez auprès de la Commission des normes du travail (CNT) ou appelez-nous à Illusion-Emploi au 819 569-9993 / illusion@aide-internet.org

La démocratie vue du Mali

PAR MÉLANIE MERCIER B. • Agente de communication au CSI

Le 30 janvier prochain, neuf étudiants et étudiantes au baccalauréat en études politiques appliquées de l'Université de Sherbrooke partiront au Mali, en Afrique sub-saharienne, pour un stage d'une durée de trois mois. Il s'agit d'une première expérience pour le milieu étudiant en sciences politiques qui doit mettre en place les bases d'un projet de développement en gouvernance locale, qui devrait se poursuivre dans les années à venir avec l'envoi d'autres stagiaires.

Sur place, ils devront contribuer au renforcement de la participation citoyenne dans les communes maliennes par la réalisation d'une analyse sur les instances de pouvoir locales et sur les relations que celles-ci entretiennent avec les fédérations paysannes et la société civile. L'objectif à long terme est de renforcer les structures en place afin qu'elles deviennent le pivot du développement des communautés. Ce projet, qui s'insère dans le cheminement académique du baccalauréat en études politiques appliquées, permettra aux étudiants de mettre en application leurs acquis au niveau des institutions politiques et de la démocratie participative. Les stagiaires pourront également approfondir leurs connaissances dans le domaine de la solidarité internationale en travaillant avec des professionnels d'une autre culture, en plus de vivre une expérience valorisante sur le plan humain.

Il faut se préparer

La réussite d'un pareil stage nécessite toutefois une bonne préparation avant de quitter pour le continent africain. Les étudiants devront donc approfondir leurs connaissances du Mali, particulièrement au niveau de la gouvernance locale et de la participation citoyenne, en plus de prendre des cours de Bambara, la langue locale. Finalement, ils assisteront à des formations relatives à la mondialisation, la communication, le développement, la vie de groupe de même qu'aux relations interculturelles.

Ce stage est né de la collaboration entre le Département d'histoire et de sciences politiques de l'Université de Sherbrooke et le Carrefour de solidarité internationale (CSI). Cependant, l'encadrement sur le terrain pour la durée du stage sera assuré par l'Association Kilabo, un organisme malien qui travaille au développement

du monde rural depuis 1984. La collaboration entre le CSI et Kilabo est à la base de plusieurs grandes réalisations : la mise sur pied de 14 fédérations paysannes, la constitution, en avril 2001, d'une Confédération paysanne qui représente près de 150 000 personnes et le renforcement des structures organisationnelles de plusieurs organismes locaux.

Il faut des sous

Bien que le stage soit financé en partie par l'Agence de coopération et de développement international (ACDI) et par le CSI, les frais encourus pour un tel projet constituent un obstacle pour chacun des participants. En plus de payer leurs frais de scolarité auprès de l'université, chaque stagiaire doit fournir 2000 \$ pour la réalisation du stage, près de 300 \$ pour la vaccination et se procurer certains médicaments qui ne sont pas couverts par leurs



Femme malienne avec son enfant aux champs...

Photo : Archives

assurances personnelles. Dans l'objectif de pouvoir permettre à tous les étudiantes et étudiants, peu importe leur condition économique, de participer à ce stage, ces derniers ont entrepris une campagne de financement.

Les personnes qui désirent appuyer, peuvent faire parvenir leurs dons au CSI en mentionnant qu'ils sont destinés au « Projet Politiques appliquées – Mali 2007 ». Les dons sont déductibles d'impôts et un reçu d'impôt sera remis.

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer avec :

- Isabelle Lacroix, conseillère pédagogique au Département d'histoire et de sciences politiques à l'UdeS, au 819 821-8000 poste 63256 courriel Isabelle.Lacroix@Usherbrooke.ca

- Alexandre Badibanga, agent de projets et stages, Afrique, au CSI, au 819 566-9585 p. 25 badibanga@csisher.com.

Une série de mauvaises décisions pour l'égalité des femmes

Coupures à Condition féminine Canada

Trois mesures gouvernementales récemment adoptées ont radicalement transformé Condition féminine Canada (CFC). Nous croyons que sa capacité de faire progresser l'égalité des femmes au Canada est compromise. Le 25 septembre 2006, le budget de CFC était amputé de 5 millions de dollars, ce qui représente 40 % du budget de fonctionnement de CFC. Une semaine plus tard, son mandat était lui aussi transformé. À la suite de cela, à la fin novembre, la ministre Oda annonçait la fermeture de 12 des 16 bureaux de CFC à travers le Canada. Des coupures de cette ampleur débordent le cadre de simples coupures administratives.

Des réformes majeures ont modifié le mandat de PPF, les objectifs, le choix des organismes admissibles aux subventions et les activités qui n'obtiendront AUCUN financement. L'égalité des femmes, la justice sociale et la participation politique et juridique des femmes sont autant d'exemples du langage supprimé des modalités propres à CFC.

Les impacts au Québec et en Estrie

Les nouvelles règles excluent tout financement pour des ac-

tivités visant à revendiquer des droits ou à tenter d'influencer les gouvernements par du lobbying. La plupart des recherches indépendantes ne seront plus subventionnées. Au Québec, il restera un seul bureau pour toute la province. Les services offerts par ces bureaux seront diminués. Une perte de financement est sérieusement à craindre pour les tables régionales des groupes de femmes des 17 régions du Québec puisqu'elles ont pour mission la défense des droits des femmes et l'atteinte de l'égalité et de l'équité hommes-femmes par

le changement des structures institutionnelles. Les tables comptent 432 groupes membres et 241 individus. Ces regroupements existent depuis plus de 20 ans.

En Estrie, ConcertAction Femmes Estrie comme table régionale a bénéficié au cours des cinq dernières années d'un financement croissant de PPF allant de 10 % à près de 40 %. Quelques-uns de ses membres bénéficient aussi de ce support financier, notamment les groupes qui n'ont aucun financement de base.

Un déficit dans les régions et un recul grave de l'expertise développée risquent de se produire pour les nombreux organismes qui travaillaient avec divers milieux de gouvernance : santé et services sociaux, réseau scolaire, municipalités, MRC.

Nos demandes

Nous demandons au premier ministre du Canada, Stephen Harper de :

- Renverser ses décisions politiques sur les services de garde, l'équité salariale, le Programme de contestation judiciaire, Condition féminine Canada et le Programme de promotion de la femme ;

- Mettre en oeuvre les recommandations du Comité sur la CEDEF en améliorant les

conditions de vie et en reconnaissant les droits humains des femmes autochtones, en prenant des mesures efficaces pour corriger la violence faite aux femmes et la pauvreté des femmes, en bonifiant les prestations de maternité et parentales, en finançant l'aide juridique en matières civiles, en changeant les lois sur l'immigration pour respecter les droits des aides familiales résidentes et en garantissant une participation plus équitable des femmes dans les institutions politiques.

Source : Comité ad hoc composé de Yolande Major, coordonnatrice intérimaire de CAFE, Anne-Marie Merrien et Émilie Breton, Réseau universitaire féministe, étudiantes, Pascale Camirand, présidente de la Société des femmes philosophes et doctorante en éthique féministe appliquée à l'Université de Sherbrooke

Palestine, refus de disparaître

PAR PIER-OLIVIER GARIÉPY • TROVEPE

Palestine : Le refus de disparaître est le titre du livre de Rezeq Faraj, Palestinien de naissance qui a immigré au Canada en 1966. C'est avec un grand plaisir que la Table Ronde des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire de l'Estrie (TROVEPE) a reçu M. Faraj pour une conférence tenue le mercredi 6 décembre au Carrefour de solidarité internationale. Nous vous en présentons un résumé portant sur l'historique du conflit israélo-palestinien et la réalité à laquelle les Palestiniens ont eu et ont à faire face au quotidien.

Il faut constater que les origines du conflit israélo-palestinien datent d'il y a plus de cent ans. « Au début du xx^e siècle, la Palestine était encore une province de l'empire ottoman (...) ». À la suite de l'effondrement de l'empire en 1912, la France et la Grande-Bretagne, par l'entremise des accords de Sykes-Picot, se partagèrent le territoire. C'est ainsi qu'en 1916, le territoire palestinien qui occupait 27 000 km² fut octroyé aux Britanniques. « C'est sous ce mandat, qui dura jusqu'en 1948, que la colonisation de la Palestine, par le mouvement sioniste, s'organisa et prit de l'ampleur ». À l'époque, les sionistes qui voulaient prendre le territoire palestinien pour en faire une terre de refuge pour les juifs européens persécutés,

reconnaissaient au territoire palestinien un lieu idéal pour la réalisation de leur plus grand rêve, la renaissance nationale juive sur la terre de Palestine. Pour justifier cette colonisation du territoire, il affirmait que la Palestine était « une terre sans peuple pour un peuple sans terre ».



Source : Internet

Une conférence de Razeq Faraj, c'est remettre les pendules à l'heure dans le conflit israélo-palestinien. Que de chemin parcouru, mais combien en reste-t-il encore pour arriver à la paix ?

Un mythe entretenu

Il faut voir que c'est encore ce mythe qui est entretenu par Israël pour justifier sa politique colonialiste envers la Palestine. En 1947, l'Organisation des Nations Unies (ONU) signa la résolution 181 qui prévoyait le partage des terres. De ce fait, « les sionistes se retrouvaient avec 56 % du territoire, même s'ils représentaient moins du tiers de la population et qu'ils n'avaient que 7 % des terres ». Les Palestiniens (660 000 musulmans) et les autres peuples arabes, - ne pouvant pas accepter cet iniquité, le nouveau pouvoir de domination octroyé aux sionistes et leur propension à vouloir vider la Palestine de tous Palestiniens pour en prendre le con-

trôle -, n'ont pas eu d'autres choix que d'entrer en guerre avec Israël à la suite de la proclamation de son indépendance en 1948. Cette guerre fut perdue par les Arabes, donnant alors à Israël 78 % du territoire au moment de l'Armistice. En même temps, Israël expulsa un grand nombre de Palestiniens.

Nettoyage atroce

« Le nettoyage ethnique de la Palestine est au cœur du projet sioniste et l'expulsion massive des Arabes palestiniens en 1948 n'est pas un accident, mais plutôt le résultat d'un long processus mené sans relâche jusqu'à aujourd'hui. La Nakba (qui veut dire en arabe : catastrophe, désastre, ou tout simplement malheur) est le nom que les Palestiniens ont donné à cette expulsion ». Toutes ses guerres

et expulsions du peuple palestinien de la part d'Israël ont mené à de nombreuses atrocités : destruction de milliers de maisons dont certaines habitées depuis plusieurs générations, destructions des infrastructures, 257 000 Palestiniens sur le chômage et 90 000 écoliers et étudiants empêchés de suivre leur cours. D'autres exemples pourraient s'ajouter.

Pour la population palestinienne, cette réalité des plus préoccupantes, qui ne date pas d'hier, se doit d'être corrigée. En ce sens, la TROVEPE tient à remercier Razeq Faraj pour les éclaircissements qu'il a su apporter lors de sa conférence en lien avec les pistes de solution envisageables à ce conflit.

Les citations sont tirées du livre de : FARAJ, Razeq. « Palestine : Le refus de disparaître », éd. de la Pleine Lune, Québec, 4^e trimestre 2005, p. 69-88.

Armée canadienne en Afghanistan

Protégeons notre guerre

PAR PIER-OLIVIER GARIÉPY • TROVEPE

Depuis maintenant cinq ans, l'armée canadienne est sur le terrain de l'Afghanistan pour défendre les intérêts de ce peuple. Notre premier ministre Harper aime bien l'affirmer : nous combattons les talibans dans la province de Kandahar afin de protéger le peuple afghan, de permettre aux jeunes filles d'aller à l'école et aux femmes de travailler. Nous sommes avec l'aide de nos « alliés », qui comptent en tête de liste, les Américains, des protecteurs de la veuve et de l'orphelin, et d'autant plus, de notre chère liberté acquise à coup de démocratie. Cette guerre des plus justes à première vue, ne cacherait-elle pas une vérité moins rose ou encore pire, des plus noires ?

Il faut voir que, selon l'article « Guerre et propagande », de Raymond Legault du collectif Échec à la guerre, paru dans la revue *À Bâbord* oct.-nov. 2006, la situation sécuritaire en Afghanistan est pire qu'elle n'a jamais été.

La mort d'une liberté

Depuis le début de cette mission, 44 soldats canadiens sont morts, dont 36 depuis le début de l'année 2006 (*Le Journal de Montréal*, 28-11-06). En plus de ces morts, il ne faut pas oublier le nombre de morts civils afghans qui s'élèvent à plus de 3 700 en 2006 selon l'article « Afghanistan :

les violences ont quadruplé en 2006 » (*Le Monde.fr*, 13-11-06). Il est évident que la mort fait partie de la guerre, mais pourquoi nous battons-nous déjà ? Ah, oui, j'allais oublier, pour la démocratie qui est à la base, selon plusieurs, de la liberté, oui celle des Américains...

Ouf, j'allais dire quelque chose, qu'il ne fallait pas ! Ben non, comme tout le monde, je crois que nous sommes là pour une juste cause, qui est celle de redonner au peuple son pays par l'intermédiaire de la démocratie. Et bien oui, vous aller me dire que je suis une belle autruche d'avaler cette idéologie mise de l'avant par notre gouvernement.

Vous avez raison ! Par contre, il faut voir qu'il m'a fallu mettre sur pied et assister à la conférence de Raymond Legault pour comprendre que les Canadiens et les civils afghans meurent sur le terrain de la guerre, qui est la province de Kandahar, non pas pour la liberté du peuple, mais pour les intérêts des Américains.

Des faits qui parlent

Les faits de cette réalité des plus dégoûtantes sont des plus réels. Laissez-moi vous en donner quelques exemples. Selon Human Rights Watch, « plus de la moitié des membres du nouveau Parlement (Alliance

du Nord), sont liés à des groupes armés ou se sont rendus coupables par le passé, de violation des droits humains » (Raymond Legault, *À Bâbord*, oct.-nov. 2006). Il faut voir, que les élections se sont faites dans un climat d'intimidation, d'où une faible participation de 36 % de la population. En plus de ce gouvernement pro-américain des plus douteux

quer. L'Afghanistan est devenu, grâce à l'Alliance du Nord, le plus grand producteur de pavot, produisant près de 90 % de la production mondiale, selon l'ONU.

Tous ses exemples font partie d'une longue liste qui prouve que la recherche de la démocratie en Afghanistan et la reconstruction du pays sont des échecs. Alors, pourquoi



Source : L'État du monde, 2001

Après cinq ans de présence en Afghanistan, le Canada devrait rajuster son tir pour une vraie mission de paix et de reconstruction.

démocratiquement parlant, Amnistie Internationale affirme que depuis 2001 « (...) des milliers d'Afghans et certains de non Afghans [...] ont été soumis à des actes de torture, inhumains ou dégradants par des membres des forces armées étatsuniennes [...] » (Raymond Legault, *À Bâbord*, oct.-nov. 2006).

En terminant, il faut voir que le Parlement en place a permis de ramener la culture du pavot dans le pays, ce que les talibans avaient réussi à éradi-

sommes-nous encore là et continuons-nous à protéger le bien-fondé de cette mission guerrière, par l'intermédiaire des médias ? Nous n'avons aucun intérêt à défendre cette guerre, autre que celui des Américains.

Alors, retirons-nous ou, à tout de moins, réajustons notre tir et mettons de l'avant une vraie mission de reconstruction et d'aide, qui serait encore plus bénéfique pour ce peuple.

CHÔMAGE

Bureau de chômage

Service Canada : Chômeurs s'abstenir...

Les chômeurs et chômeuses ont-ils encore accès au bureau de chômage ? Y a-t-il encore des bureaux de chômage au Canada ? La réponse est simple : NON !

Services en voie de disparition

Ne cherchez plus votre bureau de chômage, alias Centre d'emploi du Canada, alias Centre des ressources humaines du Canada. Armez-vous de courage et aventurez-vous dans un Centre Service Canada. Ce guichet unique fédéral est une jungle presque physiquement impénétrable où les dangers sont innombrables. De braves chasseurs osent y aller pour tenter d'y capturer de pertinentes informations sur l'environnement, les ressources naturelles, la culture, les loisirs, la santé, la consommation, l'économie, etc... Ils y vont aussi pour des services en voie de disparition tels l'assurance-chômage.

Le plus déroutant pour les chômeurs et chômeuses, c'est que ce méga-ministère se trouve dans les anciens bureaux de chômage. Toutefois, les demandeurs d'assurance-chômage n'y sont plus les bienvenus. Préparez-vous à un accueil des plus ahurissants. Prenons l'exemple de monsieur Anonyme Légaré.

En octobre 2006, Anonyme se présente à son bureau de chômage, devenu Service Canada en 2005, afin de déposer une demande de prestations. Il fait la file un certain temps avant de pouvoir s'adresser à un commis à l'accueil. Ce dernier lui explique qu'il doit faire sa demande via Internet. Le commis lui demande s'il a accès à Internet chez lui. « Non » ! Il lui suggère de faire sa demande chez un ami ou un parent ayant accès à Internet. Anonyme lui répond qu'il ne connaît personne chez qui il peut avoir un tel accès. Le commis lui suggère alors de se rendre à la bibliothèque municipale où des ordinateurs avec accès Internet sont disponibles au public. Et VLAN !

Après s'être ressaisi du choc, Anonyme exige de pouvoir compléter sa demande de prestations dans les locaux de Service Canada. Il sait bien qu'il est mieux de faire sa demande sur place où un agent du ministère pourra l'aider en cas de pépins. Il insiste suffisamment pour obtenir gain de cause. Combien de gens font face à ce blocage systématique chaque semaine ? Combien insistent comme Anonyme et font valoir leurs droits ? Très peu sûrement ! Je crois même qu'Anonyme est une exception dans la masse. Bien sûr, celui-ci est membre du comité de coordination du MCCE depuis quelques années, a un tempérament fonceur et est bien informé de ses droits.

C'est écrit dans le Protocole de service

Pourtant, dans son Protocole de service, on peut lire ce qui suit :

- un accès facile aux services et aux prestations du gouvernement ;
- un choix de modes d'accès aux services ;
- un service respectueux et personnalisé.

Contrairement à ces prétentions, Service Canada sert d'écran à l'objectif gouvernemental qui est de réaliser des économies de 2,5 milliards de dollars en cinq ans. Les coupures dans le personnel et l'informatisation à outrance déshumanisent complètement le programme et augmentent dramatiquement les délais de traitement des dossiers des prestataires.

PAR DENIS POUDRIER • MCCE

Le syndicat des prestataires d'assurance-chômage en Estrie

**Rencontre publique d'information
chaque mercredi soir à 19 h**

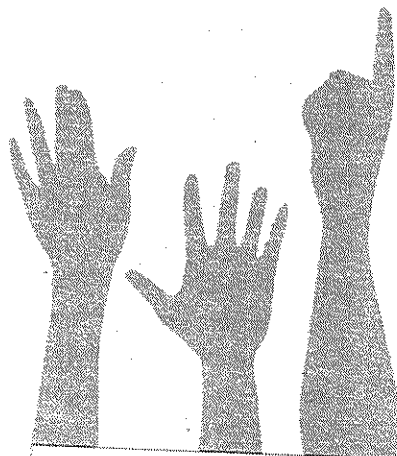
Mouvement des Chômeurs et Chômeuses de l'Estrie
187, rue Laurier, local 215, Sherbrooke Qc J1H 4Z4

www.lemcce.org « Actif depuis 1980 » 819-566-5811

Des cosmétiques plus transparents

De 2 à 5 % des adultes peuvent avoir des réactions indésirables aux produits cosmétiques. Ces effets vont de simples irritations à des réactions allergiques plus graves comme l'irritation des yeux, le gonflement du visage, la perte de cheveux ou même des problèmes respiratoires. Or, depuis novembre dernier, la liste des ingrédients contenus dans les cosmétiques doit apparaître sur l'étiquette extérieure de tous les produits de beauté comme le maquillage, les parfums et les crèmes pour la peau, ainsi que des produits de toilette comme les dentifrices, les savons et les shampoings. Les ingrédients sont désignés par des noms tirés de la Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques, utilisée notamment aux États-Unis, dans l'Union européenne et au Japon, où l'affichage des composants des cosmétiques est déjà obligatoire. Ce système d'appellation fondé sur le latin permet aux consommateurs et aux professionnels de la santé du monde entier d'avoir accès à la même information à partir d'un dictionnaire de référence commun. Ainsi, si un produit cosmétique provoque un effet indésirable, il devient plus facile d'identifier le ou les ingrédients qui en sont la cause. SP Santé Canada

Source : Protégez-vous Décembre 2006



RELEVEZ, LE DÉFI!

CONCOURS DE RECRUTEMENT

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DU SCRUTIN

- > Vous avez le goût d'être au service de la démocratie ?
- > Vous avez la qualité d'électeur et êtes domicilié dans la circonscription ci-dessous ou dans une circonscription contiguë ?
- > Alors lisez vite cette annonce !

Nous cherchons une personne qui souhaite travailler à la tenue d'événements électoraux à titre de directrice ou directeur du scrutin. Vous agirez alors comme représentant(e) du Directeur général des élections du Québec.

Johnson

VOTRE RÔLE

Sous la responsabilité de l'adjoint et directeur des opérations électorales, vous serez chargé(e) d'organiser et de superviser, avec impartialité et intégrité, toutes les activités relatives à la tenue d'un événement électoral dans votre circonscription. À titre de gestionnaire du processus électoral, vous devrez : trouver un bureau et le rendre fonctionnel; recruter, former et superviser le personnel; autoriser les candidats; répondre aux demandes d'information des médias et des électeurs; veiller au bon déroulement du vote.

VOS COMPÉTENCES

- Avoir une expérience dans diverses activités professionnelles ou personnelles reliées aux domaines de la gestion, de la formation du personnel et des communications avec le public.
- Avoir une connaissance pertinente de la Loi électorale et de la circonscription concernée.
- Avoir une connaissance du français (et de l'anglais lorsque le nombre d'électrices et d'électeurs anglophones le justifie).

NOTRE ENGAGEMENT

Dès votre nomination, vous bénéficierez d'une formation approfondie et, tout au cours de votre mandat, du soutien d'une équipe professionnelle et dévouée.

VOTRE RÉMUNÉRATION

Lors d'une élection, la rémunération d'un directeur du scrutin représente approximativement un montant de 17 500 \$ pour environ six semaines de travail. En vertu de la Loi électorale, tout employeur doit, sur demande écrite, accorder un congé sans rémunération à l'employé faisant partie du personnel électoral.

VOUS AVEZ LE PROFIL DE L'EMPLOI ?



Pour obtenir le formulaire d'inscription ou d'autres renseignements pour ce concours, visitez le site Internet du Directeur général des élections à : www.defiDS.qc.ca

Vous pouvez aussi téléphoner, sans frais, du lundi au vendredi, au : 1 888 ÉLECTION (1 888 353-2846).

RELEVEZ LE DÉFI... AVANT LE 18 DÉCEMBRE !

Votre formulaire d'inscription doit être reçu au DGE avant 16 h le 18 décembre 2006.



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

VOUS ET VOS DROITS

Vous signez, vous et votre conjoint, un contrat de crédit auprès d'une institution bancaire. Votre conjoint fait faillite et on vous réclame le montant dû par le failli. Peut-on agir ainsi ?

Faits :

Un couple signe un contrat dans lequel on énonce que les bénéficiaires des cartes de crédit sont solidairement responsables des dettes découlant de l'utilisation desdites cartes. Le montant limite des cartes est alors de 5 000 \$. Monsieur n'utilise jamais la sienne mais son épouse paie régulièrement avec sa carte. De même, elle fait augmenter le montant limite à 10 000 \$ sans que son mari n'y acquiesce. Un jour, la dame fait faillite et le solde de la carte de crédit est d'un montant de 7 531.25 \$. L'argent dû est alors retiré du compte de son mari. Ce dernier allègue que la banque a agi de mauvaise foi et de manière abusive et il réclame le remboursement de son argent.

Le litige :

Plusieurs questions découlent de cette situation.

1. Monsieur doit-il payer la banque même s'il n'a jamais utilisé la carte de sa femme ?
2. La responsabilité de ce dernier est-elle limitée au montant inscrit dans le contrat initial ?
3. La banque a-t-elle été de mauvaise foi et a-t-elle commis un abus de droit ?

La décision :

L'action est accueillie en partie. Monsieur doit 5 000 \$ à la banque et il n'a pas démontré la mauvaise foi ou l'abus de droit de cette dernière.

Les motifs :

Monsieur est tenu de la dette puisqu'il a signé le contrat de crédit comportant la clause de solidarité. Toutefois, la disposition 128 de la Loi sur la protection du consommateur expose : « Lorsque le commerçant a indiqué au consommateur la somme jusqu'à concurrence de laquelle un crédit variable lui est consenti, il ne peut augmenter cette somme sauf à la demande expresse du consommateur. »

Ainsi, le juge réduit la dette de monsieur à la somme de 5 000 \$, soit le montant prévu initialement au contrat de crédit. De plus, le Tribunal annonce que ce dernier n'a pas démontré que la banque a agi de mauvaise foi ou de manière abusive. Elle avait le droit de réclamer sa créance selon l'article 1673 du Code civil du Québec donc, la Cour rejette cette prétention.

PAR MICHELINE PLANTE • Avocate à l'aide juridique / 819-563-6122

OKTOSHOP sur Wellington Sud

Diffuseur de culture alternative

PAR BRUNO RATHBONE

C'est le 4 août dernier qu'a ouvert ses portes au public Oktoshop, situé en plein cœur du centre-ville de Sherbrooke. Ce nouvel établissement accueille sous un même toit une galerie d'art, une boutique de matériaux spécialisés pour le graffiti, et bien plus ...

Cet idée est d'abord venue du besoin pour Bruno Rathbone et son entreprise Oktopus, créations visuelles artistiques en tout genre, de trouver un atelier accessible au grand public. Avec des amis et partenaires, Gabriel Rebelo, programmeur et graffiste ainsi que Sibó, promoteur et animateur de SibóSteps productions, le projet a pris de l'ampleur et s'est transformé en boutique/galerie d'art. « C'est en se regroupant que le projet a pris son vrai sens » affirme Gabe, co-propriétaire du commerce. « On pourrait définir l'Oktoshop comme un complexe culturel à vocation plus alternative-underground. »

au public en le plongeant dans une expérience plus complète et représentative que les galeries-musée conventionnelles.

Aux deux mois environ, l'espace redevient une toile vierge, donnant place à un nouvel artiste et à son univers. Chaque exposition est archivée et sera présentée par la suite sur le site www.oktoshop.com. La boutique offre des séries limitées d'objets d'arts, d'impressions et de sérigraphies des artistes qui sont présentés en galerie.

La boutique se spécialise aussi dans le domaine du graffiti et possède tous les matériaux nécessaires à sa production.

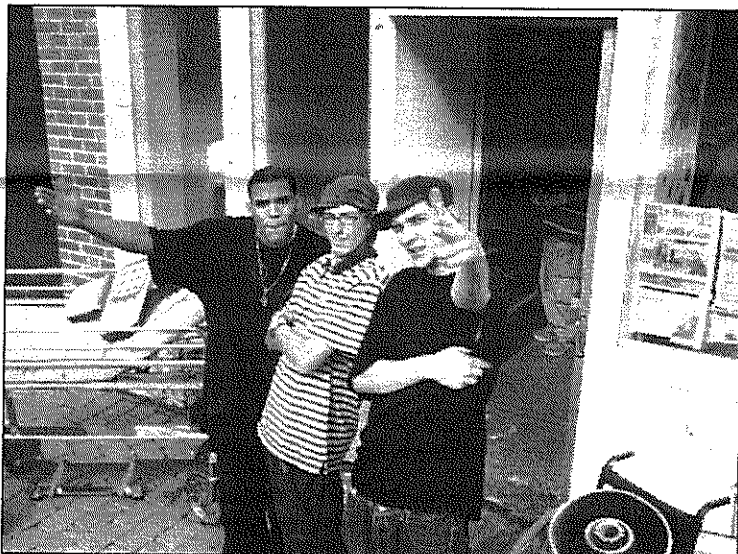


Photo : OKTOSHOP

Les trois amis et co-propriétaires de la galerie Oktoshop. De gauche à droite, Sibó, Bruno Rathbone et Gabriel Rebelo.

Culture urbaine

Oktoshop est devenu un point de rencontre et de ralliement pour les adeptes de la scène culturelle alternative. Expositions, événements spéciaux, concerts, ateliers d'artistes et bureaux de productions meublent cet espace en perpétuelle métamorphosé.

La galerie s'est donnée comme mission de représenter à sa juste valeur, l'art plus underground, l'art de la rue, le graffiti et tout ce qui en découle. La galerie offre aux artistes invités la chance de prendre au complet le contrôle de l'espace, soit en peignant directement sur les murs ou en laissant libre cours de présenter leur univers

Peintures en aérosol, embouts, et masques sont disponibles, mais aussi revues, films et surtout conseil mis à la disponibilité du public pour mieux informer sur ce phénomène qu'est l'art urbain. Depuis presque deux ans, Bruno Rathbone travaille de paire avec la Ville de Sherbrooke et le Service de police pour élaborer des sites de pratique légaux et des activités encadrées pour les adeptes de cet art, afin de prévenir une recrudescence du vandalisme en région.

Formateur dans plusieurs écoles et organismes, Bruno Rathbone donne aussi des cours privés ou de groupes sur la maîtrise de la peinture en aérosol à l'Oktoshop. Plusieurs

autres activités hebdomadaire sont aussi offertes dont des soirées projections, ateliers et concours multiples.

La galerie se transforme parfois en salle de spectacles pour accueillir autant des groupes Hip-Hop, hardcore ou punk que des DJs électros ou pop « C'est la diversité qui fait notre force » confirme Sibó, promoteur à l'Oktoshop. « On a eu des bons groupes qui ont joué et on travaille constamment sur nos projets futurs ».

Culture diversifiée

L'espace accueille présentement l'exposition de Produki et Giver, deux artistes urbains montréalais, qui présentent leurs créations plus récentes dans un univers sobre et raffiné. La galerie présentera pour le Temps des Fêtes, une exposition de stéréos modifiés à partir du 7 décembre. Présentée dans l'espace des artistes, cette exposition montre les créations de plusieurs artistes québécois regroupés pour participer à ce collectif. À voir...

On comprend vite que l'Oktoshop devient un incontournable au centre-ville de Sherbrooke. L'équipe chaleureuse vous attend afin de vous présenter les œuvres exposées, répondre à toutes vos questions et vous offrir ses services. C'est en encourageant nos jeunes entrepreneurs locaux que d'autres projets parfois plus téméraires prennent vie. On peut nous rejoindre au 144 Wellington Sud, au 819 823-9588, www.oktoshop.com

Prendre des vacances ?

Un sondage CROP-Express prouve qu'il y a encore du travail à faire et des mentalités à changer. Le quart des travailleurs voulaient prendre une semaine ou moins de vacances cette année. On mentionne aussi que 40 % des gens dont le revenu familial est de moins de 20 000 \$ ne prennent pas de vacances... D'autre part, 23 % des personnes en emploi qui ont pris des vacances cette année, ont dû y travailler : prendre les courriels, les messages téléphoniques, répondre aux urgences, etc.

La Déroute, automne 2006, Vol. 7, n°4

RTA
RTA
RTA

Regroupement des usagers du transport
adapte de Sherbrooke Métropolitain (RUTASM)
189, rue Laurier Local 103
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Tél.: (819) 562-3311
Télé.: (819) 562-3177

Solidarité Populaire Estrie



187, rue Laurier, local 311
Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4
Téléphone : (819) 562-9547
solidari@aide-internet.org

Une coalition pour
une répartition équitable
de la richesse

Rapport canadien sur la pauvreté chez les enfants



Selon un nouveau rapport rendu public par Campagne 2000, la proportion des familles et des enfants pauvres au Canada stagne à 17 ou 18 p. cent depuis cinq ans malgré une forte croissance économique et un taux de chômage faible. Le rapport national 2006 sur la pauvreté des enfants et des familles, indique que 1 196 000 enfants - près de un sur six - vivent dans la pauvreté au Canada. Chez les Premières nations, le taux est encore plus élevé, atteignant un sur quatre.

Pour en savoir plus sur la pauvreté des familles et des enfants et pour agir en envoyant un message au premier ministre,

consulter le site : <http://www.campaign2000.ca/fr/>

Sondage en ligne

[...] le Conseil national du bien-être, organisme indépendant mis sur pied pour conseiller le gouvernement en matière de développement social, vient de lancer un sondage en ligne pour consulter

les Canadiens au sujet de l'élaboration d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Le Conseil veut connaître l'opinion des citoyens et des organisations au sujet des causes de l'ampleur actuelle de la pauvreté au Canada et des moyens à prendre pour y remédier. Pour participer, cliquer sur le lien sur le site de la Campagne 2000.

Points saillants tirés de Oh Canada ! Trop d'enfants pauvres et depuis trop longtemps

- Une proportion croissante de familles de travailleurs et travailleuses à faible revenu. Un tiers (34 p.cent) des enfants pauvres vivent dans des familles où un parent au moins travaille à temps plein toute l'année, une augmentation par rapport à 27 p.cent, il y a douze ans.

- Le Canada traîne de l'arrière au chapitre des dépenses en matière de services de garde. Les dépenses du Canada pour les services de garde, en terme de pourcentage du PIB, sont au dernier rang en regard des autres pays de l'OCDE. Moins de 16 p.cent des enfants ont accès à des services de garde réglementés au Canada et l'annulation des ententes fédérales sur les services de garde ne présage pas d'amélioration à cet égard.

- Le Canada est un des rares pays à ne pas avoir de stratégie de logement à prix abordable. Deux familles à faible revenu avec enfants sur trois vivent dans un logement inabordable.

- Aucune province n'a ramené son taux de pauvreté sous la barre de 10 pour cent. La Colombie-Britannique, à 23,5 p. cent, et Terre-Neuve et Labrador, à 23,1 p. cent, ont les taux de pauvreté infantile les plus élevés. Le taux de pauvreté infantile en Alberta est de 14,5 p. cent malgré une croissance économique forte. Au Québec, grâce à des investissements dans des politiques familiales, le taux de pauvreté infantile baisse régulièrement depuis 1997.

- Les familles pauvres sont très pauvres. Il faudrait à une famille monoparentale pauvre, dirigée par une femme, 9 400 dollars de plus par année pour se hisser au seuil de pauvreté.

- Programmes publics visant à réduire la pauvreté des enfants. N'eut été les programmes de transferts gouvernementaux, le taux de pauvreté des familles à faible revenu avec enfants aurait été de 24 p. cent.

Source : Campagne Abolissons la pauvreté
Dennis Howlett, coordonnateur



Obtenez **15 \$*** de remise par la poste à l'achat d'une torchère à ampoule fluocompacte**.

* Offre valable du 1^{er} septembre 2006 au 31 août 2007 inclusivement pour tout achat, chez n'importe quel détaillant au Québec, d'une torchère à ampoule fluocompacte de l'une des marques suivantes : Globe, Hampton Bay, Led Up, Noma, Unison Ridge. Une seule demande est acceptée par adresse.

** Lampe à pied dont le flux lumineux est dirigé vers le haut, conçue pour être utilisée exclusivement avec une ampoule fluocompacte à culot à broches.

Marche à suivre

1. Joignez :
 - a) une copie de votre facture;
 - b) le code à barres (CUP) original du produit admissible.
2. La facture doit obligatoirement comporter :
 - a) le nom du détaillant;
 - b) le numéro de facture;
 - c) la date d'achat;
 - d) le produit admissible (encadré).
3. Postez le tout à l'adresse suivante :

Les promotions Redemco inc.
C. P. 2460, Longueuil (Québec) J4K 5E5

BON DE REMISE PAR LA POSTE

Langue de correspondance : Français Anglais

Nom et prénom : _____

Adresse : _____ App. : _____

Ville : _____ Province : _____

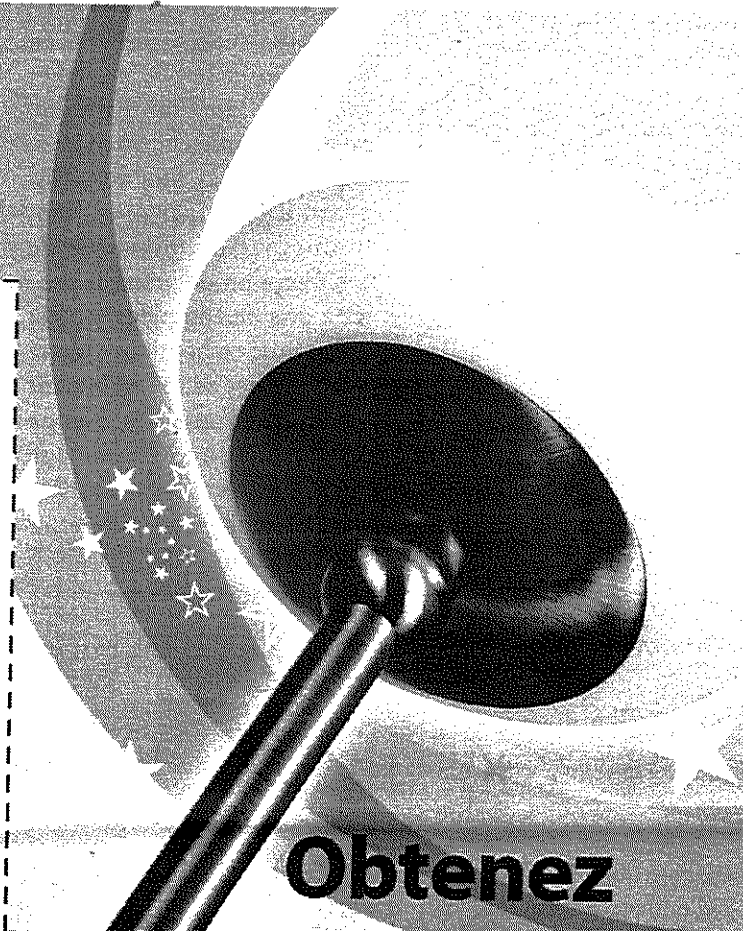
Code postal : _____ Propriétaire : Locataire :

Indicatif régional et téléphone : _____

Combien de torchères à incandescence et à halogène avez-vous dans votre maison ? _____

Modalités

- a) Veuillez respecter la marche à suivre.
- b) Seuls les bons légitimes et dûment remplis seront retenus.
- c) Offre valable à l'achat d'une torchère à ampoule fluocompacte de l'une des marques indiquées ci-dessus, offert uniquement aux détaillants du Québec entre le 1^{er} septembre 2006 et le 31 août 2007 inclusivement.
- d) Une seule demande par adresse.
- e) Cette offre n'est valable qu'aux clients résidents et est valable au Québec seulement.
- f) Les demandes doivent être postées dans les 60 jours suivant l'achat.
- g) Veuillez prévoir de six à huit semaines pour la réception de la remise par la poste. Pour faire le suivi de votre demande après l'émission de ce bon, communiquer avec Les promotions Redemco au 514 991-3514 ou au 1 866 733-3636.
- h) Hydro-Québec n'est pas responsable des bons perdus, mal adressés, faibles ou incomplets.
- i) Cette offre de remise par la poste est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'à tous les règlements en matière de concurrence. Toute soumission frauduleuse est passible de poursuites judiciaires.
- j) Cette offre peut être modifiée ou interrompue en tout temps, sans préavis.
- k) Cette offre ne peut être combinée avec aucune autre offre d'Hydro-Québec.
- l) Pour toute information concernant le programme Mieux Consommer, composez le 514 ÉNERGIE (363-7443) dans la région de Montréal ou le 1 800 ÉNERGIE ailleurs au Québec, ou visitez le www.hydroquebec.com/residentiel.



Obtenez

15 \$* de remise par la poste

à l'achat d'une torchère à ampoule fluocompacte

Les ampoules fluocompactes consomment jusqu'à 75 % moins d'énergie. Elles durent jusqu'à 10 fois plus longtemps que les ampoules à incandescence et 5 fois plus longtemps que les ampoules à halogène.

MARQUES PARTICIPANTES :

Globe • Hampton Bay • Led up • Noma • Unison Ridge

* Offre d'Hydro-Québec, valable jusqu'au 31 août 2007 inclusivement. Certaines conditions s'appliquent.



Orford : « aujourd'hui, devant nous, nos héritiers se font voler. »

Nos héritiers

Je me souviens

En 1938, des citoyens et des citoyennes sont réunis autour du Dr Bowen, un médecin de famille, et du notaire Giroux ; ils ont amassé des milliers de dollars, une somme colossale pour l'époque, en pleine crise économique ; ils ont convaincu les Chambres de commerce et les municipalités de contribuer à la cause ; ils ont demandé au gouvernement du Québec de constituer un Parc national ; ils ont voulu conserver à jamais cette montagne exceptionnelle, ses arbres, ses ruisseaux, sa faune et sa flore ; ils ont fait confiance.

Des dommages environnementaux irréparables

Des centaines d'arbres matures coupés pour laisser place à 750 condos, des stationnements et des commerces à l'intérieur du Parc ; un prélèvement massif d'eau dans une nappe phréatique déjà sollicitée au maximum ; une menace pour le ruisseau Castle et la rivière aux Cerises qui se jettent dans le lac Memphrémagog, entraînant des sédiments et une menace additionnelle à la pollution du lac.

Une odeur de scandale

Un projet immobilier susceptible de rapporter des dizaines de millions à des promoteurs privés ; une vente à rabais prévisible pouvant faire perdre jusqu'à 20 millions aux Québécoises et Québécois ; une justification de vente du Mont-Orford à partir de pertes passées du Centre de ski non démontrées ; un manque flagrant de transparence de la part du gouvernement.

L'indignation du peuple

Dès l'annonce de la vente, un sondage montre que près de 80 % de la population du Québec s'oppose au projet ; le Québec entier se mobilise ; une coalition citoyenne, SOS Parc Orford, se forme spontanément, représentant toutes les tendances ; des milliers de

lettres sont envoyées aux journaux, aux députés ; 150 organismes appuient spontanément la coalition ; plus de 80 000 personnes signent une pétition remise à l'Assemblée nationale ; un site web, SOSPARCORFORD.ORG relie plus de 40 000 personnes autour de cette cause ; 20 conférences de presse sont organisées en moins de six mois ; trois manifestations populaires à Orford, à Montréal et à Québec, rassemblent plus de 15 000 personnes.

Il n'est pas trop tard !

Monsieur le premier ministre Charest, nous vous le demandons, soyez sensible à cet appel ; des artistes, des politiciens, des milliers de citoyens vous le demandent ; nous voulons conserver le Mont-Orford dans le Parc national ; nous voulons préserver et développer notre réseau de parcs nationaux, qui appartiennent à tous les citoyens et citoyennes du Québec ; nous voulons faire beaucoup plus, pour léguer aux générations futures une nature encore plus belle que celle que nous ont léguée nos ancêtres ; entendez-nous !

Une confiance trahie

Le 6 mars 2006, cette confiance a été brisée ; le Gouvernement du Québec, par son ministre Béchard, annonce un projet de loi pour mettre en vente le Mont-Orford et une partie du parc national ; adoption en juin de la Loi 23, sous bâillon, afin de rendre légal ce qui était illégal ; une vente à des intérêts privés pour permettre la construction de centaines de condos ; une vente qui va autoriser le déboisement pour faire place à des milliers d'espaces de stationnement.



PARC ORFORD

Faites circuler !

Richard Séguin offre officiellement la chanson *Nos héritiers*, écrite par Rachel Lussier, à la Coalition SOS Parc Orford dont il fait partie.

La chanson en format mp3 est disponible pour diffusion libre. Le clip est aussi disponible sur YouTube.com

La montagne est triste
blessée en son flanc
il faut qu'elle résiste
aux blessures de ce temps
on se moque ouvertement
des porteurs d'avenir
on se moque ouvertement
des empêcheurs de tuer en rond
car aujourd'hui devant nous
nos héritiers se font voler
aujourd'hui devant nous
nos héritiers se font voler
les sources
à l'ombre de l'Orford
aimées par le poète
les sources qui coulent
sur sa couche appartiennent
à ceux qui viendront
et vous de mes cantons
et vous de tout l'pays à vivre
la fraude que voilà
n'a rien de régional
car aujourd'hui devant nous
nos héritiers se font voler
aujourd'hui devant nous
nos héritiers se font voler
on se moque ouvertement
des porteurs d'avenir
et je crois, que le temps presse
et je crois, que le temps presse
car aujourd'hui devant nous
nos héritiers se font voler
aujourd'hui devant nous
nos héritiers se font voler

Source : Coalition SOS Parc Orford

SI C'EST UN CASSE-TÊTE,
CE N'EST PLUS DU JEU.

EN CETTE PÉRIODE DE RÉJOUISSANCES,
IL EST IMPORTANT DE RAPPELER QUE L'ON PEUT
S'AMUSER SANS FAIRE DE SA VIE UN CASSE-TÊTE...

La fondation Mise sur toi vous souhaite
santé, bonheur et prospérité.



une initiative de Loto-Québec

8sur8.com

Réflexion sur notre démocratie

PAR LOUISE BOLDUC • FSSS- CSN ESTRIE

En octobre dernier, la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) Estrie, affiliée à la CSN, lançait un concours original et exclusivement estrien de création d'affiches sur le thème « Les lois sous bâillon et la démocratie québécoise ». L'ensemble de la population de la région était invitée à y participer, la date limite étant le 24 novembre.

Le concours vient de franchir l'étape de la concrétisation du thème en œuvres d'art bien vivantes par des femmes, des hommes, des étudiantes et étudiants de l'Estrie qui ont illustré de maintes façons les différentes lois adoptées sous bâillon durant les trois dernières années. Dix-neuf lois ont été adoptées sous bâillon en 31 mois.

Le jury est heureux de vous présenter les 35 œuvres, dont les auteur-es ont illustré leur vision du thème. Ces gens ont pris la parole visuelle et ont réalisé des affiches qui conscientisent sur l'impact des lois sous bâillon sur notre démocratie. Le jury a évalué chacune des affiches à partir de critères pré-établis : l'originalité du concept, le respect du thème, la force du message et la qualité artistique. Les récipiendaires de chaque catégorie (population, milieu

étudiant et membres de la CSN ont reçu leurs prix respectifs le mercredi 13 décembre, au Tremplin 16-30. L'ensemble des affiches parcourra l'Estrie et il est possible de consulter le calendrier sur le site

www.concoursloisbaillon.org
Cette exposition culminera à Québec à la mi-février 2007 lors du congrès de la FSSS. Pour plus de renseignements : FSSS-CSN Estrie, au 819 563-7545



Photo : FSSS - CSN Estrie

Le jury, de gauche à droite : Janvier Cliche, Louise Bolduc, Nicole Dorin et Sylvie L. Bergeron. Est absent sur la photo, Daniel Croteau.

CONCOURS RÉGIONAL DE CRÉATION D'AFFICHES



Et les gagnants sont...

Le concours régional de création d'affiches « Les lois sous bâillon et la démocratie québécoise » a franchi une nouvelle étape en dévoilant les affiches le 28 novembre dernier et en déterminant les personnes gagnantes.

Catégorie membres CSN :

- 1^{er} prix : Madame Nathalie Sundborg
« Règne antidémocratique »
- 2^e prix : Madame Lise Boislard
« CPE à vendre »
- 3^e prix : Madame Chantale Thiboutot
« La descente aux enfers ou bordel »

Catégorie étudiants / étudiantes :

- 1^{er} prix : Madame Martine Laplante
« Avertissement prospérité, Québec I »
- 2^e prix : Monsieur Jason Dubé
« Sauvons notre démocratie ! »
- 3^e prix : Madame Valérie Ducharme
« Aucun respect ! »

Catégorie population :

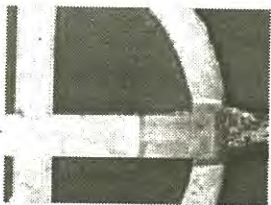
- 1^{er} prix : Monsieur Serge Mercier
« Jean qui rit »
- 2^e prix : Monsieur Olivier Bonneau
« À vos ordres monsieur le premier ministre »
- 3^e prix : Madame Carole Moisan
« Le dompteur de démocratie »

Mention accordée pour l'originalité du traitement : Mesdames Marie-Claude Landry B. et Sandy Tremblay
« On se joue de nous »

Le son d'Istanbul

Un documentaire musical de Fatih Akin

PAR YANICK BILODEAU



Le réalisateur Fatih Akin, un Allemand d'origine turque, propose ici un voyage musical au cœur d'Istanbul, ville de contrastes de toutes sortes. C'est Alexander Hacke, bassiste du groupe industriel allemand *Einsturzende*

Neubaten qui nous sert de guide. Ce dernier est fasciné par Istanbul, spécialement par la grande diversité musicale qui résonne dans la ville. Il nous présente ses découvertes, des musiciens qui tentent de concilier le folklore local avec le modernisme des rythmes occidentaux.

Si certains ne se démarquent pas spécialement par leur originalité (notamment un groupe de *grunge* turc qui hurle son amour pour Issstannnnbul), d'autres impressionnent davantage par la beauté de leurs interprétations de répertoire traditionnel et/ou moderne. Comme cette chanteuse d'origine canadienne établie à Istanbul, qui fait revivre de vieilles romances turques oubliées par ses habitants. Un duo guitare/voix joue dans une rue devant la mer illuminée par un splendide coucher de soleil. Des musiciens rock-psychédélics donnent

un spectacle sur un bateau, accompagnés par Hacke à la basse. Et moment fort du film, ce trio de musiciens survoltés (clarinette, violon et oud) qui jouent une musique tzigane endiablée. Hypnotisant ! On jurerait être dans la même pièce qu'eux, alcool en moins ! Il y a même de jeunes rappeurs qui ne veulent rien savoir du *cocktail* concocté par les principaux artisans du *ganster rap* américains (sexisme+violence). Leurs propos témoignent de préoccupations plus élevées.

Comme un air étrangement familier...

On connaît peu les instruments du folklore moyen-oriental mais, au cours du film, on s'aperçoit qu'on les a déjà entendus quelque part. Tous les fans de *techno-lounge* branché, par exemple, reconnaîtront certains rythmes langoureux propres à ce type de musique, remise au goût du jour ces dernières années. En ce sens, nos yeux sont davantage dépaysés que nos oreilles.

N'empêche que *Le son d'Istanbul* a le mérite de ne pas se présenter sous la forme d'une montagne d'images idéalisées de cartes postales. Quelques plans filmés dans les rues achalandées de la capitale nous donnent à voir des gens de toutes catégories sociales. On est soulagé par toute cette richesse musicale pendant une bonne heure et demie, ivresse des sens, bien sûr. Pas de mal de cheveux à signaler en sortant de la salle du Granada. On ressent plutôt l'émerveillement devant la découverte d'un nouveau monde musical où règne, à part égale, la mélancolie et l'allégresse et, peut-être aussi, le goût du voyage...

Poids et influence de la tradition

Il est aussi fort amusant de voir les images de vieux films kitsch avec des chanteurs et chanteuses qui ont déjà connu leur moment de gloire et de les revoir maintenant, toujours en voix, accompagnés de musiciens de la nouvelle génération. Retenons un nom, Erkin Koray, qui nous est présenté comme un rockeur qui a ouvert la voie à la musique pop en Turquie au cours des années soixante, et qui était jugé très provocant aux yeux des autorités de l'époque. Son influence se fait encore sentir de nos jours.

ABONNEMENT

S'abonner, c'est se donner les moyens de mieux s'informer !

ENTRÉE LIBRE

Régulier : 15 \$ Institutions, organisme : 20 \$

Ci-joint un chèque ou mandat-poste au montant de _____ \$ pour _____ abonnement(s)
adressé à : Entrée Libre, 187, rue Laurier, local 317, Sherbrooke (Québec) J1H 4Z4

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Téléphone : _____